

[icônes de navigation: casque, cœur, main levée, commentaires, partage, menu]

Le Figaro [Suivre]

Cette étude compte relancer l'idée de taxer les loyers fictifs des propriétaires occupants

Article de Jean-Bernard Litzler • 19h

LES MARCHÉS AUJOURD'HUI

PX1 ▼ -0,03% PX4 ▼ -0,01% PAX ▼ -0,19%



La taxe sur les loyers fictifs: un cauchemar pour les propriétaires occupants. © DMITRIY VASILENKO/ViDi Studio - stock.adobe.com

C'est le cauchemar des propriétaires immobiliers et une idée fixe chez bon nombre d'économistes de gauche et de spécialistes de la fiscalité redistributive: taxer les loyers fictifs. Ces loyers qui n'existent pas, ou loyers imputés dans le jargon des spécialistes, sont ceux qu'un propriétaire paierait pour le bien immobilier qu'il occupe s'il en était resté locataire. Louer votre logement vous coûterait 1000 euros par mois? C'est comme si vous vous versiez 12.000 euros par an. Une belle somme (fictive) qui ne génère aucune recette fiscale... pour le moment.

Car si l'idée peut sembler saugrenue, elle est bien appliquée par divers pays européens, notamment au Danemark, en Suède ou aux Pays-Bas, et même plus près de chez nous, chez nos voisins belges et suisses. Et même en France, le concept a été utilisé jusqu'en 1965. Dans une étude publiée par l'Insee le 19 décembre, deux économistes Montserrat Botey de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) et Guillaume Chapelle, économiste du logement à l'Université de Cergy, tentent d'évaluer les conséquences de la non-application de ce concept en France (voir le document ci-dessous). Avec le sous-titre: «Un cadeau pour Harpagon?», ce bourgeois, vieux, riche et veuf décrit par Molière dans L'Avare, le ton est donné.

Un «biais en faveur des propriétaires occupants»
Reprenant cette idée chère à France Stratégie et ce concept que l'Insee utilise déjà dans certaines de ses statistiques, les deux économistes rappellent que leur réflexion s'inscrit dans un contexte de «creusement spectaculaire des inégalités de richesse», ce qui alimente le débat sur les meilleures opportunités de taxer le patrimoine. Selon eux, la non-application de ce concept «profite principalement aux ménages les plus âgés et les plus riches». Cette non-imposition constitue, selon eux, un «biais en faveur des propriétaires occupants», même en prenant en compte l'existence d'une taxe foncière (et a fortiori dans un modèle où

L'étude va plus loin en évaluant le manque à gagner de ce «cadeau fiscal» aux propriétaires occupants. «La subvention fiscale totale est comprise entre 9 et 11 milliards d'euros» se désolent Montserrat Botey et Guillaume Chapelle, ce qui en ferait «la subvention la plus importante pour les propriétaires occupants», soit près du quart des subventions consacrées au logement. Curieux concept que de transformer la non-application d'un concept fictif en subvention bien réelle...

Notons par ailleurs au passage que si cette étude vient d'être publiée tout fraîchement, elle a été réalisée en 2022, au pic du marché immobilier. Et comme le rappellent les auteurs: «la hausse des prix de l'immobilier est, dans une certaine mesure, à l'origine de ces disparités croissantes de richesse». On peut donc admettre avec eux qu'en période de baisse des prix, les disparités seront amenées à se réduire d'elles-mêmes «dans une certaine mesure». Et l'on pourrait donc se dispenser de taxer les loyers fictifs, CQFD...

[Afficher les commentaires 100](#)

Autres articles recommandés



— Marie France

« Les Français travaillent pour moi » : il se vante de profiter des aides sociales d...

👍 673 🗨️ 432



— Marie France

Retraites : voici la hausse prévue au 1^{er} janvier 2024 pour la pension de base (ça pique)

👍 243 🗨️ 64



Wamiz

Horreur sur un parking d'autoroute : "C'est triste que de tels monstres soient par...

👍 251 🗨️ 29



Clubic

Avec la fin de la prise en charge de Windows 10, des millions d'ordinateurs...

👍 16 🗨️ 19



BFMTV

Avion immobilisé dans la Marne: fronde de certains passagers qui ne souhaitent...

👍 16 🗨️ 13



Objectif Gard [Suivre](#)

-  10
- 
-  16
- 
- 

GARD Les procureurs de France sortent du silence

7h

Ils sont peut-être la face la plus visible de l'appareil judiciaire. À chaque affaire criminelle importante, ils prennent la parole ou communiquent comme la loi le permet. Mais connaissons-nous vraiment le travail au quotidien de ces hommes et ces femmes de robe qui mettent en œuvre l'action publique et représentent les intérêts de la société ?

Le livre publié sous la responsabilité du journaliste marseillais, Jean-Michel Verne, a pour but de découvrir la vie professionnelle des procureurs, leur fonction au quotidien. Ces « urgentistes du droit » sortent donc du silence et racontent... « Les affaires sordides, les scandales politiques, les trafics en tout genre », sans oublier une question d'actualité redoutée : la réforme de la police judiciaire qui entre en vigueur au 1er janvier 2024.

Parmi les procureurs qui prennent la lumière dans cet opus, on retrouve des visages connus des gardois comme l'actuel procureur général de cour d'appel de Nîmes, Xavier Bonhomme, qui était dans un passé récent Procureur de la République à Nice. L'ancien Procureur de Privas dans l'Ardèche, puis substitut général de Nîmes, Christophe Raffin, raconte-lui aussi son expérience. Il revient notamment sur une affaire criminelle qui a marqué les esprits, la mort d'une jeune joggeuse, Marie-Jeanne Meyer, à Thonon-sur-Rhône, en 2011. « Il est important de montrer au grand public que derrière la pression des grands événements, il y a d'autres facettes dans ce métier », insiste l'avocat général Christophe Raffin. Si vous êtes intéressé par les dessous de métier de "proc" ou simplement par la Justice en général ce livre est conseillé...

« **Procureurs en France** », sous la direction de Jean-Michel Verne, éditions Robert Laffont. 19 euros.



GARD Les procureurs de France sortent du silence © Fournis par Objectif Gard

[Afficher les commentaires 16](#)

Autres articles recommandés